



AR_2024_038

**Arrêté d'attribution de subvention aide au développement
TPE/PME**

Le Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Vu l'avenant à la convention de partenariat en date du 19 septembre 2022 relatif à la participation de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au financement des aides et régimes d'aides de la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération du Conseil de Communauté DC_2024_043 en date du 10 juin 2024 portant attributions de subventions aux entreprises : aides à la création/reprise et aide au développement.

ARRETE

Article 1 : Une subvention de 4 000 € est accordée à la SAS HD COM, Mr Delvallée Hugues, 2 b, route d'Avesnes, 59440 SAINT AUBIN pour le développement d'une entreprise de restauration « L'Estaminet », dans le cadre des aides au développement d'entreprise.

Article 2 : La subvention sera versée sur présentation des factures acquittées justifiant la réalisation effective des investissements réalisés par l'entreprise.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la 3 CA, ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera notifié à Mr Delvallée .

Le Président,

-certifie sur sa représentativité le caractère exécutoire de cet arrêté

-confirme que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par écrit de pourvoi devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Président,
Nicolas DOSEN



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 26/06/2024

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20240626-AR_2024_038-AR